

CONTRAT 1463
N/REF : 5/04/2026 0H37 C:000531 I:05071
V/REF : Contrat N°001463 du 17/03/2025

FELOR STE

**15, RUE DE LA MOTTE
35770 VERN SUR SEICHE**

IMMEUBLE : FELOR
15 RUE DE LA MOTTE
35770 VERN SUR SEICHE

Rennes, le

25 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 15 MOTTE - MR LEFEUVRE 06 15 76 62 78
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. V LEFEUVRE

INTERVENTION DU 17/06/2026 :
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE 1 SEPARATEUR HYDROCARBURES 2M3
CONTROLE: BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPE DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS HYDROCARBURÉES : 260,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Menuiserie
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 6061115

Date de dernière révision des prix : 17/03/2026

Prix de base du contrat	:	351,50
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 12/2024	Valeur	: 142,8
	Mois de l'indice de révision	: 03/2026	Valeur	: 147,7

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1,00	Curage bac séparateur hydrocarbure	1/AN	361,75	361,75
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
2,00	M3 de déchets hydrocarbures traités		267,58	535,16
	TOTAL H.T.			896,91
	T.V.A. a 20,00%			179,38
	TOTAL T.T.C.En EURO			1076,29

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.